Numéro 146

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
MARS - AVRIL 2026
KINSHASA-R.D.C

M.E.S., n°146
Janvier - Février 2026

SOMMAIRE

- Régine Nambuwa Bila Lenge, *Le travail de la femme : un instrument de domination masculine*……1
- Léonard Kiyala Mandolo, *Droits et obligations des parties pendant la suspension du contrat de travail en cas d'incarcération du travailleur pour faits prives en droit du travail congolais*…….15
- Oscar Lowenga La Wemboloke, *« Amsoria » de Lilia Bongi : une analyse imagologique de la femme exilée*……...21
- Lauraine Mabalakote Mburaswa, *Les femmes congolaises face aux normes internationales des droits humains*……...27
- Eric Zabwa Nanga, *L'obligation de vigilance du dirigeant social : de la morale managériale à la responsabilité juridique en droit congolais harmonisé*……35
- Bijou Mayasi Nzongo, *Rivalités linguistiques et recomposition des hégémonies culturelles : étude comparée des dispositifs d'influence de l'anglais, du mandarin et du français dans les espaces éducatifs africains*……..43
- Faria Matondo Kumfumu, *Renforcement des capacités en suivi-évaluation axé sur les résultats : identification des besoins et développement d'un plan de formation. Cas de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF) 2016-2025*…….53
- Samuel Zebuandra Mandugba, Samuel Nyaku Aribho, *La violence armée comme instrument stratégique d'acquisition et de consolidation du pouvoir politique en RD Congo : analyse politico-historique des parcours des seigneurs de guerre en Ituri*……67
- Blaise Kediangolo Ayoka, *Penser la fonction gouvernementale de la Cour constitutionnelle congolaise au prisme de la technique d'injonction*……..75
- Jean - Marcel Disashi – Omole, *Analyse de la soutenabilité de la dette publique par l'approche de la balance des comptes courants*……83
- Dieudonné Diabena Ngalamulume, *L'interprétation normative comme fondement de l'exercice de la fonction législative du juge constitutionnel congolais*……...100
- Paul Avoki Bamba, *Le rôle des Eglises chrétiennes dans la consolidation démocratique en RD Congo : entre médiation politique et mobilisation sociale de 1990 à 2024*……109
- Paul Oleko W'oleko, *Portée de la compétence générale et de l'institution supérieure de contrôle de l'Inspection Générale des Finances et de celle de la Cour des comptes dans le contrôle des finances de l'Etat*……115
- Thomas Lofaka Is'a-Mboyo, *Réformes fiscales et lutte contre la fuite des capitaux en République Démocratique du Congo : vers une mobilisation efficace des ressources internes*……123
- Paul Bindu Musambali, *Redynamisation du secteur minier extraverti comme levier de l'industrialisation, de la diversification et de la création de la valeur ajoutée de l'économie congolaise*……129
- Robert Odimba Osepe, *Le régime semi-présidentiel en République Démocratique du Congo : entre équilibre théorique des pouvoirs et dérives hyperprésidentialistes*……137
- Francisco-Rida Kutunga Nijikap, J. Mbambu Pasiyikala, Nadine Ngalinion Yalibi, *Enjeux et fondements de l'éducation relative à l'environnement : cadre théorique, méthodologies innovantes et applications contextuelles en Afrique subsaharienne*……...145

- Laure Khengi Akiasa, Emmanuel Biey Makaly, *Analyse du potentiel écotouristique et des défis de développement local en République Démocratique du Congo : cas de la grotte de Dimba*……163
- Déborah Lekiari Ngaa, *Droit disciplinaire pénitentiaire et droit pénal : zones de convergence et de conflit*……171
- Pierrot Kakesa Kibady, Jean - Pierre Topo Igbombisa, *Travail d'appoint des élèves scolarises de la sous-province éducationnelle de Mont-Ngaliema 1 et le rendement scolaire*……177
- Ali Dele Kibango, *Performance comme facteur de migration de la Société Nationale d'Electricité Sa (SNEL SA) dans l'entreprise-industrie*……185
- André Otole Ombeka, *Difficultés d'application du principe de la présomption d'innocence dans la pratique judiciaire en RD Congo : études sur l'interpellation d'Honorine Porsche, présumée impliquée dans le braquage de la Rawbank*……193
- Vanessa Dekossago Mpingali, *Question de la nullité du contrat en matière d'assurance*……199
- Eric Zabwa Nanga, *Le flou normatif de la responsabilité pénale des dirigeants sociaux dans l'espace OHADA*……...207
- Prince Leta Katumba, *Impact des multiplicateurs budgétaires sur l'activité économique en République Démocratique du Congo : une analyse fondée sur un modèle B-SVAR*……215
- Marthyns Masunguna Sanga, *Renforcement du contrôle parlementaire dans la budgétisation sensible au genre en Afrique francophone*……..231
- Josès Ndongo Kapongo, Emmanuel Biey Makaly, *Vers un modèle de tourisme mémoriel durable en RD Congo : conditions d'intégration des mausolées kinois dans la chaîne de valeur de l'écotourisme*……239
- Clément Muya Ntumba, *Programmes du FMI et performances économiques en République Démocratique du Congo (1980-2023)* ……..247
- Delly Tshioma Katata, Joseph Mukendi Muanantambue, *Quête congolaise d'un nouveau leadership dans la sous-région des Grands - Lacs africains*……255
- Guillaume Ebuma Mbok'ebe, *Election présidentielle de 2011 en RD Congo. Un élan raté*……261
- Eugène Blaise Mvumbi Bamueneko, *Le regard réflexif sur la traite négrière à Muanda et les possibilités de valorisation des sites de vestiges d'esclaves*……267
- Patience Lodi Dombo, Bernard Mekonga Etambalako, *Le système congolais d'exécution des décisions de justice à l'épreuve du dualisme de juridictionnel*……..275
- Thierry Bola Ntotele, *Vers une gestion prévisionnelle des effectifs dans la fonction publique congolaise : outils et stratégies pour une administration performante*……..281
- Blanchard Boyndombe Zinga, *Gouvernance universitaire et performance opérationnelle des universités en République Démocratique du Congo : une analyse empirique*……..289
- Alain Tshibangu Kalombo, *Efficacité des organes de contrôle des finances publiques et respect du principe de redevabilité : responsabilité et perspective*……..299
- Bruno Nsengha Katako Lukalema, *Les présupposés dialectiques de l'Etat chez Passerin d'Entrèves. Essai de justification de la conception philosophique de l'Etat*……307
- Vanessa Dekossago Mpingali, *La libéralisation du marché des assurances et la qualité du courtier en République Démocratique du Congo*……319
- Jimmy Tshibangu Kabenji, Fabrice Bena Mulumba, Emmanuel Kwete Piema, *Incidence de l'intégration de la RDC au COMESA sur le développement socio-économique : analyse des défis et opportunités*……..325
- Ecclésiaste Kulemfuka Zono, Léonard Kiyala Mandolo, *La démission en droit du travail congolais : notion, procédure et effets* ……...335

- Mongambi Mbokanebato, *A quoi tient l'hésitation des habitants de Mbandaka face à l'opération chirurgicale ?* ……...341
- Blaise Azapateba Ligbangu, *De la mise en vigueur des actes juridiques en droit congolais*……345
- Parfait Kithiaka Lugamba, Vanessa Beloy Nzengele, Achille Katika Mandala, *Représentations sociales de l'insécurité à Kinshasa : facteurs perçus, confiance institutionnelle et stratégies d'adaptation*……...353
- Titi Mujinga Kalonji, *Le rôle du Conseil d'Etat en tant que juge dans le système judiciaire congolais*……...361
- Tony Phambu Ngoma, *Conquête et fidélisation des fidèles face à la prolifération des Églises en RD Congo : analyse des stratégies relationnelles de l'Eglise de Jésus Christ sur la Terre par son envoyé Simon Kimbangu (EJCSK)*……..369

REDYNAMISATION DU SECTEUR MINIER EXTRAVERTI COMME LEVIER DE L'INDUSTRIALISATION, DE LA DIVERSIFICATION ET DE LA CREATION DE LA VALEUR AJOUTEE DE L'ECONOMIE CONGOLAISE

par

Paul BINDU MUSAMBALI

Chercheur en Finance, Banque, Assurance, Fiscalité et développement
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
Université de Kinshasa.

Résumé

Cet article cerne les contraintes à l'industrialisation du secteur minier, poumon et condition sine qua non du décollage de l'économie congolaise vers une économie émergente, subissant la transformation des produits de base en produit synthétique mieux élaboré, répondant aux besoins et exigences des technologies modernes avec comme conséquences l'augmentation des recettes d'exportation suite à l'accroissement de la production ainsi que de la productivité de divers produits miniers exploiter en RDC, gage du développement économique passant par la création de la valeur ajoutée résultant de la fabrication de divers produits dérivés.

Mots-clés : *industrialisation, diversification, secteur minier, valeur ajoutée, économie congolaise*

Abtstract

This article outlines the constraints on the industrialization of the mining sector, the lifeblood and sine qua non condition for the takeoff of the Congolese economy toward an emerging economy, undergoing the transformation of raw materials into better-developed synthetic products, meeting the needs and demands of modern technologies, resulting in increased export revenues due to the rise in production as well as the productivity of various mineral products exploited in the DRC, a guaranty of economic development thru the creation of added value resulting from the manufacturing of various derivative products.

Keywords *: industrialization, diversification, mining sector, added value, Congolese economy*

INTRODUCTION

La croissance économique résultante de la production nationale essentiellement en RDC est fortement dépendante de plus de 70% du secteur minier dont l'exploitation demeure extractive parce que ne subissant aucune transformation des produits de base en des produits synthétiques, ce qui explique son faible niveau de production, cela se justifie par manque des moyens y compris l'adaptation à la technologie moderne de transformation des produits bruts en produits synthétique en valeur ajoutée aussi compétitif sur le marché mondial.

Cet article cherche à démontrer de quelle manière et par quelles moyens la RDC en industrialisant sont secteur minier pourrait de manière significative accroitre sa production ainsi que sa productivité des produits miniers en créant de la valeur ajoutée dans la fabrication de divers produits dérivées.

Ainsi, notre question fondamentale au centre de cet article est celle de savoir si la mise en œuvre effective d'une industrie extractive des produits miniers transformer en produit synthétique pourrait générer des effets d'entrainement susceptibles de booster une industrialisation diversifiées dans notre pays qui, sensiblement va impulser le développement dans toute ses facettes, ce qui mettra fin aux exploitants en RDC des produits minier à l'état brut, des ressources naturelles sans aucune transformation ni valeur ajoutée significativement dans son économie, ce qui est à la base du sous- développement du pays surtout en terme d'infrastructure de base moderne qui constitue un frein au développement socio-économique du pays, et qui nécessite a tout pris une innovation à l'occurrence la mise en application effective du nouveau code minier de 2018 comme le préconise la théorie de diversification du portefeuille de Markowith.

En réponse à cette question soulevée, il faut savoir que l'accroissement des recettes du secteur minier serait fonction de la modernisation des entreprises du secteur minier par la construction des nouvelles usines de production et de transformation des matières premières en produits finis. Cela va susciter la diversification des activités économiques ainsi que la création de la valeur ajoutée et des emplois. Pour le cas de l'économie de la RDC, la théorie de l'imposition optimale répond au mieux avec la mise en place du nouveau code minier qui a permis d'accroître à plus de 50% les recettes de la redevance minière.

Cet article s'assigne comme objectif d'attirer l'attention des décideurs sur la redynamisation du secteur minier par la construction des usines modernes. Sa structure tourne, hormis la présente introduction, autour de trois points suivants : l'approche conceptuelle et les problèmes transversaux de la bonne gouvernance du secteur minier et enfin, l'état actuel de l'industrie minière et discussion des résultats. Une brève conclusion en met un terme.

I. APPROCHE CONCEPTUELLE SUR L'INDUSTRIALISATION

Le Dictionnaire Universel, définit l'industrialisation comme « processus d'Extension et d'Intensification des activités industrielles[1]. L'industrialisation est l'ensemble du processus de fabrication de produits manufacturés, allant du prototype à la série, en recherchant une forte productivité du travail[2]. Au-delà de ces définitions, nous considérons l'industrialisation à la fois comme une multiplication des activités industrielles et comme transformation des processus de production par utilisation de machines.

Pour un pays en développement, l'industrialisation signifie plus que le simple fait d'augmenter le revenu et le volume de production. Elle constitue pour lui un moyen de moderniser sa structure primitive de production et de transformer toute la tradition socio- économique qui y est associée. L'industrialisation serait alors synonyme de la modernisation, de la croissance, de démarrage et du développement pour certaines régions du globe. Certainement, l'industrialisation est l'action d'industrialiser, de moderniser en faisant reculer les sociétés traditionnelles, action considérée comme l'accroissement de l'importance du secteur industriel dans l'économie d'une région et/ou d'une société donnée ; elle est aussi un déplacement du noyau industriel vers d'autres contrées du monde et qui génère une création des nouveaux noyaux industriels ayant chacun ses propres processus industriels locaux[3].

Quant à la diversification, elle est l'action de diversifier, élargissement de la gamme des activités et/ou des marchés auxquels une entreprise se consacre.

II. PROBLEMES TRANSVERSAUX DE LA BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER

La gouvernance du secteur minier en RDC a besoin d'une amélioration substantielle, en particulier dans les domaines de la participation de l'Etat au capital, la vulgarisation des informations, la transparence des flux de recettes, les conflits d'intérêt et la traçabilité des produits miniers. Dans le cas d'espèce, il est important que nous insistions sur la participation de l'Etat au capital. Car la bonne gouvernance dans le secteur minier est la distinction claire entre le rôle de l'Etat en tant que régulateur du secteur et actionnaire éventuel dans des coentreprises. L'ancien Code minier congolais requit que 5 pour cent du capital d'une entreprise qui acquiert un permis d'exploitation soient attribués à l'Etat, à titre gracieux et sans possibilité de dilution, au moment de la délivrance du permis.

Ces actions viennent s'ajouter à toute autre part détenue par des entités publiques en vertu d'un accord de partenariat. Il n'est pas inhabituel dans de nombreux pays africains de requérir un certain niveau de participation de l'Etat dans les entreprises minières. En général, les entreprises ne sont pas opposées à la participation de l'Etat au capital, à condition qu'elle ne soit pas excessive, que l'entreprise conserve le contrôle de la gestion et que les dividendes rattachés aux actions ne soient payés qu'après que l'entreprise est devenue rentable.

Toutefois, cette pratique a trois inconvénients majeurs. Premièrement, il est possible que les dividendes liés aux parts de l'Etat ne se matérialisent jamais. Le niveau de participation de l'Etat est rarement suffisant pour lui permettre d'avoir une influence significative sur les politiques de l'entreprise en matière de déclaration et de paiement des dividendes. Quelques fois, l'entreprise bénéficie d'exonérations fiscales temporaires ou d'autres incitations en compensation de l'octroi d'actions gratuites, ce qui diminue à terme les recettes fiscales de l'Etat. Dans d'autres cas, l'entreprise verse des avances ou prête les fonds nécessaires à l'Etat pour acquérir des actions. Certaines entreprises qui appliquent des taux d'intérêt extrêmement élevés sur ces prêts aux actionnaires ont usé et abusé de cette pratique.

Ensuite, il est tout aussi important de souligner les cas de conflit d'intérêt inhérent aux obligations de l'Etat en tant qu'actionnaire d'une entreprise commerciale et à ses devoirs de protection des droits et intérêts de tous les citoyensr Cela est particulièrement visible lorsque l'Etat est appelé à arbitrer un conflit ou un problème impliquant l'entreprise (ou il a des actions) contre d'autres sociétés et/ou la communauté locale.

Et enfin, de nombreux gouvernements ont des difficultés à gérer leur participation dans les entreprises. La plupart du temps, dans le cadre de leurs fonctions régaliennes, les représentants du ministère des Mines siègent aux conseils d'administration des entreprises. Dans d'autres circonstances, en particulier dans le cas où l'Etat détient des actions dans de nombreuses compagnies, une cellule spéciale est créée au sein du ministère des Finances pour gérer les investissements de portefeuille. Toutefois, pour le cas de la RDC, les règles de l'Etat sont rarement suffisamment claires au sujet des mandats, des pouvoirs et des

[1] Dictionnaire Universel, 2010, p.

[2] www.wikipedia.com, dictionnaire en ligne de Wikipédia, consulté 16 février 2025.

[3] NZANDA BUANA KALEMBA, Notes de cours, histoire comparée et théories de l'industrialisation, cours Ll, , Edition revue et augmentée, UNIKIN, Kinshasa XI, 2018, p.42.

paramètres décisionnels qui régissent la participation de ses représentants au conseil d'administration d'une entreprise.

2.1. La faible contribution de la redevance minière au développement des communautés locales en RDC

La redevance minière, destinée au développement des communautés locales, est en réalité mal partagée par l'État congolais, à leur détriment. Instituée par la loi minière pour les intérêts des communautés environnant les projets miniers, la redevance minière n'apporte malheureusement aucune contribution à leur développement, comme voulu par le législateur. Fiscalité destinée, en principe, au développement des communautés locales, elle est en effet mal employée par l'État congolais, à leur détriment, malgré l'existence d'outils pour la mise en place d'une gestion transparente.

2.2. La redevance minière, une fiscalité destinée au développement des communautés locales.

La redevance minière se présente comme une contrepartie payée, par les opérateurs miniers, aux différentes exonérations et autres avantages fiscaux que l'État leur a accordés72. Elle constitue ainsi « la seule taxe qui soit directement proportionnelle à l'activité, car calculée sur la base des quantités et de la qualité des produits exportés »[4]. Elle est versée au Trésor public qui se charge normalement de la distribuer selon la clé de répartition suivante : 60 % pour le gouvernement central, 25 % pour la province et 15 % pour la ville (ou le territoire).

Les fonds amassés sont théoriquement affectés exclusivement à la réalisation des infrastructures de base d'intérêt communautaire, tel que prévu par la loi. Cependant, dans les faits, le partage des ressources financières perçues s'avère tout autre.

2.3. Une recette mal partagée par l'État.

L'État congolais semble en effet s'accaparer l'essentiel des recettes résultant de cette disposition fiscale. En dépit de l'intense exploitation dont ils font l'objet, plusieurs villages demeurent ainsi sous-équipés. Deux raisons peuvent permettre de mettre en lumière les rouages de ce partage inéquitable : d'abord, l'ineffectivité de la rétrocession de la redevance minière perçue, et ensuite, l'inefficacité de sa gestion. On observe en premier lieu que le gouvernement central s'accapare en effet une grande part de la recette. Le rapport établi par Synergie COSCCET-DEDQ sur la Cité de Sakania l'atteste clairement lorsqu'il indique que « selon la vérification faite auprès des autorités de la Cité, le gouvernement central ne rétrocède pas les 15 % de la redevance minière »[5].

La mise en œuvre du retour de fonds vers la communauté se trouve donc handicapée par cet état de fait consternant. Il en résulte que l'objectif poursuivi n'est pas atteint, puisque les communautés restent sous-développées. C'est ce qu'a du reste fustigé l'association Ressources Naturelles pour le Développement, dans sa lettre ouverte du 7 avril 2014 adressée au Premier Ministre : « Malheureusement, nous constatons que dans plusieurs villages et entités de la province minière du Katanga où l'exploitation des minerais se réalise, il n'existe pas d'infrastructures de base comme les écoles et les centres de santé, les routes, etc., construites par l'État grâce à la quote-part que lui réserve la loi minière sur la Redevance Minière. Ces populations pour la plupart n'ont pas accès à l'eau potable, ni à l'électricité »[6].

L'organisme sans but lucratif s'insurge alors de la situation : « si la redevance minière pouvait être partagée conformément à l'esprit et à la lettre de l'article 175 de la Constitution, on aurait pu déjà, dix ans après l'entrée en vigueur du Code Minier, assister à un changement positif ». Si l'ineffectivité de la perception de la redevance minière coupe déjà à la source la plupart des fonds qui autrement pourraient bénéficier aux communautés locales, l'inefficacité de sa gestion lorsqu'il arrive qu'elle soit perçue vient encore amoindrir ses possibles retombées positives.

En effet, par exemple, la loi ne prévoit tout simplement pas de mesures garantissant aux communautés locales le bénéfice de la recette que la redevance minière génère. Face à l'État, les instances locales ne disposent ainsi d'aucun moyen de recouvrement de la manne financière existante, la loi ne contraignant d'ailleurs pas l'État à s'y conformer[7].

[4] Sénat de la République Démocratique du Congo, 2009 Rapport de la Commission d'enquête sur le secteur minier. Kinshasa. p. 95

[5] Synergie COSCCET-DEDQ, 2016. Projet Frontier : une opportunité perdue pour la RDC. Étude et analyse des flux fiscaux et parafiscaux du projet Frontier. Rapport [en ligne]. p. 29

[6] Ressources Naturelles pour le Développement, 2014. Lettre ouverte [en -ligne]. p. 13 www.lephareonline.net/lettre-ouverte-a-matata [consulté en avril 2019 à 20h].

[7] Umpula, E. et Amisi, J.-C., 2012. Transparence des revenus miniers en RDC: cas de la province du Katanga. Rapport [en ligne]. p.15.

III. ETAT ACTUEL DE L'INDUSTRIE MINIERE EN RDC ET DISCUSSION DES RESULTATS

3.1. Etat actuel de l'industrie minière en RDC

L'industrie minière est le secteur économique qui regroupe les activités de prospection et d'exploitation des minerais, voire leur traitement métallurgique.

Comme d'aucun ne l'ignore, le secteur minier congolais est actuellement régi par la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier telle que modifiée et complétée par la Loi n° 018/001 du 09 mars 2018 et ses mesures d'application.

Le secteur minier national est composé des exploitations minières industrielles et à petite échelle, ainsi que des exploitations minières artisanales. L'Exploitation artisanale est l'œuvre des Personnes physiques, Coopératives et Entités de traitement pour les minerais comme Diamant, Or, Cuivre, Cobalt, Cassitérite, Coltan et wolframite. L'Exploitation Industrielle est assurée par des Sociétés privées, entreprises d'Etat et les sociétés mixtes pour les minerais suivants : Cuivre, Cobalt, Zinc, Diamant, et Or.

Au regard de différentes crises auxquelles l'économie congolaise était confrontée, il y a lieu d'en déduire une certaine dépendance aux exportations minières, du fait que le secteur minier occupe une place de choix dans l'économie congolaise dans la mesure où une part importante des recettes d'exportations provient de la production minière.

Ainsi, nous allons aborder l'état de lieux des productions et des exportations selon les 4 filières ci-après : la Filière cupro-cobaltifère ; la filière des métaux précieux ; la filière des pierres précieuses ; la filière des stannifères.

3.1.1. La filière cupro-cobaltifère

La filière cupro-cobaltifère explique la situation au clair de ces deux minerais (cuivre et cobalt). Le sous-sol congolais égorge une quantité en ressources de plus ou moins 75 millions de tonnes de cuivre et plus ou moins 6 millions de tonnes de cobalt, selon les informations officielles[8]. Avant la libéralisation du secteur minier le cuivre était produit par GECAMIN et SODIMCO, et en 2001 le cuivre sera produit par GECAMIN, Anvil Mining et COMISA.

En 2018 déjà, on comptait plus ou moins 44 sociétés qui exploitaient le cuivre selon les informations officielles. Depuis la réforme de 2002 à travers le code minier, la production est passée de 20.000 Tonnes à plus de 1.000.000 Tonnes pour le cuivre et le cobalt, accompagnateur du cuivre dans la métallurgie, a augmenté allant de 1.358T à 82.461. T/ Cobalt en 2017[9]. Malgré leur baisse enregistrée en 2008 et le ralentissement en 2015 dû à la baisse des cours des matières premières de base.

La demande des produits miniers vient de connaitre une nette croissance ces deux dernières décennies grâce au dynamisme et à la croissance des économies des pays émergents. L'évolution de la production du cuivre au cours de cette période explique au clair la dépendance et l'influence directe qu'ont les investissements privés et étrangers dans l'industrie minière. La crise financière de 2008-2009 où les grandes entreprises multinationales ont fortement réduit leurs budgets de développement et d'investissements économiques, en 2009 une production minimale observée de 298.127,49Tonnes contre une production observée de 337.430,00tonnes en 2008. Cette baisse de la production du cuivre est due à une baisse logique d'investissements privés et étrangers en raison de cette grande crise de subprimes de 2008-2009.

Au-delà de ça il y a un ralentissement en 2015 dû à la baisse des cours des matières premières de base. La qualité du cuivre exporté s'est améliorée par rapport aux autres produits miniers (valeurs ajoutées importantes contrairement au cobalt « concentrés », au stannifère « minerais à l'état brut » voire de l'or non raffiné titrant jusqu'à 60%). Seule une faible partie de la production minière est transformée en cobalt métal et en cuivre affiné sous forme de cathode, les restes des minerais dans l'ensemble sont exploités, traités, exportés en état brut (sans transformation). Mais Les exportations du cuivre se sont nettement améliorées dans la mesure où la RDC exporte jusqu'à plus de 75% du cuivre affiné sous forme de cathode.

3.1.2. Filière des métaux précieux

Avec l'entrée en production des entreprises du Groupe BANRO et de KIBALI Gold, les exportations de l'or non raffiné sont passées de moins de 12 kilos en 2003 à plus de 32.000 kilos en 2017. Ayant un potentiel en ressources de 750 Tonnes, l'exploitation de l'or en RDC a connu une évolution graduelle liée à l'entrée d'une nouvelle unité de production industrielle à partir de 2014.

[8] Dona KAMPATA, Exploitation minière pendant dix dernières années et son impact sur le développement, ministère de mine, 2018, P.6, PDF téléchargé le 09/09/2018 à 21h

[9] *Idem*.

L'exploitation de l'or dans les dix années écoulées ne profite ni à l'Etat congolais, ni à sa population. Le manque et l'absence des raffineries d'or au pays font que les comptoirs d'achat et vente d'or issu de la production artisanale soient localisés dans les pays voisins ayant des raffineries.

Toutefois, la production de l'or a comme une croissance à partir de 2014. Cette évolution graduelle est liée à l'entrée des nouveaux investisseurs étrangers dans la production industrielle, ce qui fera que Kibali Goldmine a atteint sa pleine production avec une projection de 700.000 onces pour l'année 2018. Cette action ne pourra ni avoir des retombées économiques positives, ni améliorer le bien-être des Congolais à cause des dysfonctionnements dans l'administration du secteur qui est handicapée par des capacités institutionnelles insuffisantes, l'instabilité politique persistante, la corruption et les défaillances fondamentales en matière de gouvernance, ainsi que l'absence des investissements locaux dans cette exploitation industrielle d'or.

3.1.3. La filière des pierres précieuses

S'agissant de la production du diamant, ayant un potentiel en ressources de 700 Millions de Carats selon les informations officielles.

De 2003 à 2017 la production a évolué de 30.162 Carats à 17.924 Carats avec une production maximale de 21.755,00carrats observée en 2012[10]. Cette performance provient essentiellement de la production artisanale. En 2014, il a été constaté une production minimale de 16.699,00carrats et en 2016, une production artisanale de15.414.980 Carats avec une production industrielle de 3.359.631 Carats[11]. Cette contre-performance est imputable aussi bien à la cessation des activités de la MIBA qu'à la baisse de la production artisanale. La MIBA étant presqu'en arrêt de production, la production industrielle est assurée principalement par SACIM, un partenariat « sino-congolais ».

3.1.4. Filière stannifères

Cette filière explique la situation des minerais suivants : Cassitérite ; Coltan ; Wolframite. Pour la cassitérite toute la production est artisanale, de 2003 à 2017 la production a évolué de 2.986Tonnes à 18.893 Tonnes, avec une production très significative de 19.189.00tonnes enregistrée en 2008 en raison d'une demande attrayante du minerai au niveau mondial. La production a connu une régression sensible jusqu'atteindre un volume de 7.186.00tonnes en 2014. Cette dégradation est liée à la vétusté de l'outil de production ainsi que le manque de financement pour ce minerai. Avec une production moins significative de 279,00tonnes observée en 2010 de Coltan qui s'explique par l'affaiblissement de la demande du minerai sur le marché mondial ainsi qu'à une tendance baissière, alors qu'en 2014 elle a enregistré une progression exponentielle 1.217,00tonnes en raison des nouveaux investissements réalisés ayant permis d'étendre les activités dans certains sites. De 2003 à 2017 La production de Coltan est passée 47Tonnes à 2.174 Tonnes malgré que cette production soit artisanale.

Il sied de signifier qu'il y a une étude de faisabilité réalisée par la société Alphamin Bisie pour la Première production industrielle des stannifères prévue en 2019. La valeur des exportations minérales a plus que doublé entre 2007 et 2014, passant de 5 milliards de dollars à 11,7 milliards (soit 33% du PIB). Sur la même période, le revenu des facteurs dans la balance des paiements a augmenté plus de 17 fois. Cet écart entre la dynamique des exportations et celle du revenu des facteurs de production reflète l'entrée de gros investisseurs industriels étrangers dans le secteur minier.

3.2. Discutions des résultats sur l'analyse de l'industrialisation extravertie dans les secteurs mines de la République Démocratique du Congo

L'économie de la RDC est moins développée en raison de l'état faible de son industrie minière et de sa forte dépendance vis-à-vis du secteur primaire, particulièrement de l'extraction des ressources minières. Quoique sa part dans la croissance ait fortement baissé entre 2018 et 2019, passant de 4,4 à 0,5 points de contribution, celle-ci reste le principal levier de l'économie du pays.

Tableau I. Décomposition du taux de croissance 2017 - 2020

Année	Primaire	Dont minier	Secondaire	Tertiaire	Primaire	Dont minier	Secondaire	Tertiaire	Croissance
	%				Points de croissance				
2017	59,5	52,5	31,6	31,9	2,22	1,96	1,18	1,19	3,5
2018	81	75,8	12	8,6	4,7	4,4	0,7	0,5	5,8
2019	19,5	10,8	34,8	36,9	0,9	0,5	1,6	1,7	4,6

[10] Dona KAMPATA, *Op.cit.,* p. 11.

[11] Ministère des Mines, 2018, La Coordination de CTCPM, P12, PDF. Consulté le 20/11/2019.

2020 prév.									5,4

Source : BCC, 2020, janvier, Matata Ponyo Mapon, Effets potentiels du coronavirus sur l'économie de la République démocratique du Congo, 20 mars 2020, P.4, Congo Challenge.

Le rôle joué par l'exploitation des ressources minières est de plusieurs ordres. Elle (exploitation minière) contribue non seulement à la création directe de richesses et d'emplois mais elle sert également de support à d'autres segments de l'économie de par sa consommation de services divers. Aussi, elle concourt à l'entrée des devises et par conséquent, son dynamisme contribue en grande partie dans les finances publiques. Mais une chose, l'exportation de minerais en état brut en RDC, révèle la question de la non-compétitivité de ses exportations sur le marché international ; vu l'importance de ce secteur minier, tout choc lié à l'extraction minière a toujours des effets de retombées négatives sur les grands segments de l'économie nationale.

3.3. L'évaluation de la contribution du secteur minier aux recettes du trésor de la RDC

L'amélioration des finances publiques par l'accroissement des revenus dérivés du secteur minier, la création d'emplois et la fourniture des infrastructures de base, sont autant d'attentes des populations vis-à-vis des investissements étrangers dans ce secteur levier de l'économie congolaise.

Mais le système extractif des ressources minérales en état brut existant en République Démocratique du Congo est toujours au profit et contribue à l'enrichissement d'autres économies plus industrialisées du globe, et rend très difficile le développement économique, à tel enseigne qu'il y a une absence totale d'infrastructures économiques et sociales de base (route, électricité, chemins de fer, école et hôpitaux). Le manque de fonds pour les investissements publics miniers conduit à une faillite voilée des toutes entreprises minières d'Etat, du fait que leurs outils de production sont devenus obsolètes mais, pas des nouveaux pour les remplacer.

CONCLUSION

Cet article a eu pour but de cerner la thématique des contraintes à l'industrialisation du secteur minier poumon et condition sine qua non du décollage de l'économie congolaise vers une économie émergente subissant la transformation des produits de base en produit synthétiques mieux élaborer répondant aux besoins et exigence de technologie avancer et dû par recouchions avec les devises d'exploitation dû à la croissement de la production ainsi que de la productivité de divers produits miniers exploiter en RDC gage du développement socio-économique.

Au-delà de cette aspect des choses la question fondamentale au centre de cet article à étaient celle de savoir si la mise en œuvre des industries extractives des produits miniers pourrait générer des effets d'entraînement susceptible de booster l'économie congolaise diversifier dans toute ses facettes ce qui mettra fin aux exploitants des produits miniers à l'état brut des ressources naturelles sans aucune transformation.

La vérification de notre hypothèse de base ainsi que l'analyse sur l'industrialisation nous a poussé d'apprécier quelques indicateurs des performances tel que la décomposition du taux de croissance etc. Cette analyse nous a également permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle malgré les accords multi et bilatéraux, le secteur minier demeure dans l'exploitation traditionnelle avec faible production. Du constat fait, nous formulons à l'Etat congolais les recommandations suivantes :

- moderniser la production industrielle des minerais ;
- mettre en place les mécanismes de recouvrement des recettes de la redevance pour éviter le coulage des recettes publiques, …

BIBLIOGRAPHIE

- EDWIGE D.-P., Cours de master 1, L'industrie dans les pays du tiers monde, p.21, consulté en ligne le 30 Septembre 2019.
- EDWIGE D.-P., Cours de master 1, L'industrie dans les pays du tiers monde, P.24, consulté en ligne le 30 septembre 2019 A 20H
- https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pavs/CD/le-secteur-minier-en-rd-congo
- KAMPATA D., Exploitation minière pendant dix dernières années et son impact sur le développement, ministère de mine, 2018, P.6, PDF téléchargé le 09/09/2018 à 21h.
- MBUYI F.X. et MUSONGELA B., industrialisation et environnement, cours de L2, UNIKIN, 2020.
- Ministère des Mines, 2018, La Coordination de CTCPM, P12, PDF. Consulté le 20/11/2019

- NZANDA BUANA KALEMBA, Notes de cours, histoire comparée et théories de l'industrialisation, cours LI, Edition revue et augmentée, UNIKIN, Kinshasa XI, 2018.
- Ressources Naturelles pour le Développement, 2014. Lettre ouverte [en ligne].
- Sénat de la République Démocratique du Congo, Rapport de la Commission d'enquête sur le secteur minier, Kinshasa, 2009.
- Synergie COSCCET-DEDQ, 2016. Projet Frontier : une opportunité perdue pour la RDC. Étude et analyse des flux fiscaux et parafiscaux du projet Frontier. Rapport [en ligne].
- UMPULA, E. et AMISI, J.-C., 2012. Transparence des revenus miniers en RDC: cas de la province du Katanga. Rapport [en ligne].
- vvvvw.wikipedia.com, dictionnaire en ligne de wikipédia, consulté 05 décembre 2019.
- wikipedia.org/industrialisation. Consulté le 12/Décembre/ 2019 à 22H
- www.jeuneafrique.Corn/ma2/805626/ECO. consulté le 01/12/2019 à 14H30.
- www.lephareonline.netlettre-ouverte-a-r natata [consulté en avril 2019 à 2011].

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

